

CAMBODGE

ENJEU

Le respect des droits de la personne au Cambodge demeure un sujet de préoccupation : la coalition gouvernementale, de plus en plus intransigeante, tentant de conserver le pouvoir et l'autorité, particulièrement à la suite des combats qui ont opposé diverses factions en juillet 1997.

CONTEXTE

Pendant près de quatre ans, à la fin des années 70, le Cambodge a subi un régime qui a commis les violations des droits de la personne les plus systématiques, brutales et flagrantes depuis la Deuxième Guerre mondiale. De 1975 à 1979, entre un et deux millions de Cambodgiens (sur un total estimé à sept millions) auraient perdu la vie sous la dictature génocidaire des Khmers rouges. Le souvenir de cette période traumatisante continue d'imprégnier tous les aspects de la société cambodgienne. Cette période a été précédée de cinq années et suivie de plus de dix autres années de guerre civile continue. Au cours des années 80, les structures étatiques, très rudimentaires, ne protégeaient qu'au minimum les droits de la personne.

L'Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC) a créé en 1992 une unité du Centre pour les Droits de l'Homme en vue de faciliter la promotion et la protection de ces droits fondamentaux au pays. Durant la période qui s'est écoulée depuis la fin de l'intervention de l'APRONUC, en septembre 1993, le Cambodge a connu une érosion graduelle, d'une part, des structures démocratiques établies sous les auspices de l'Autorité et, d'autre part, de l'efficacité des organisations vouées à la défense des droits humains dans le pays. L'amnistie, en août 1996, du leader notoire des Khmers rouges, Yen Sary, quoique peut-être justifiée pour des raisons politiques et militaires, révèle bien la faible détermination des dirigeants à respecter leurs obligations en matière de droits de la personne.

Une des questions les plus inquiétantes et les plus sérieuses se pose sans doute face à l'impunité apparente des autorités policières et militaires, qui jouissent de l'aide d'un appareil judiciaire faible et politisé. Le rapport d'août 1997 du bureau établi par le Centre de l'ONU pour les Droits de l'Homme au Cambodge signale des arrestations arbitraires et des homicides extrajudiciaires commis au lendemain des affrontements de juillet et en attribue la responsabilité avant tout aux militaires, aux policiers et aux gardes du corps partisans du FUNCINPEC, y compris une demi-douzaine de hauts représentants du parti. Durant les deux années précédentes, des journalistes avaient été la cible d'agressions, qui ont occasionné deux morts; un attentat à la grenade durant une manifestation politique sans violence en mars 1997 avait fait au moins 15 morts. Or, aucun des coupables n'a été traduit en justice. Le Gouvernement propose de créer une Commission nationale des droits de la personne et a mis sur pied une Commission « indépendante » chargée d'enquêter sur les exactions commises durant et après les 5 et 6 juillet, mais on remet en question le recours à des ONG qui ne possèdent aucune formation policière et ne jouissent d'aucune protection dans l'exercice de leur mandat. L'objectif immédiat le plus important consiste à instaurer la suprématie du droit et la stabilité politique, tout en favorisant la mise en place d'un climat de confiance propice